

en arrière. La situation doit évoluer et ce changement est du ressort de l'État fédéral.

Ensuite, l'information doit être envoyée aux écoles, notamment aux personnes chargées de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Vous avez mis en place ce colloque; c'est une excellente initiative. Nous en ferons la publicité.

10 Débat d'actualité (Article 82, § 6 du règlement): «Réforme de la formation initiale des enseignants»

M. le président. – L'ordre du jour appelle le débat d'actualité intitulé «Réforme de la formation initiale des enseignants».

Les temps de parole sont les suivants: cinq minutes par groupe politique reconnu, à partager éventuellement entre plusieurs orateurs; deux minutes par groupe politique non reconnu ayant déposé une question; dix minutes pour la réponse du gouvernement; une minute par groupe, reconnu ou non, pour la réplique.

Mme Patricia Potigny (MR). – Monsieur le Ministre, le 20 mars dernier, je vous interrogeais déjà sur le sujet, à la suite de la publication de l'analyse réalisée par le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) sur le coût de la réforme de la formation initiale des enseignants, car les estimations du SeGEC étaient assez éloignées des vôtres.

Dans votre réponse, vous indiquiez que l'impact budgétaire avait fait l'objet d'une analyse détaillée et que, sur la base de ce travail, le bureau de consultance McKinsey avait réalisé un «simulateur budgétaire» pour évaluer l'évolution de la population professorale. Selon vous, l'objectif n'était pas de prévoir avec précision le coût de la réforme, mais d'en obtenir une esquisse budgétaire. Vous manifestiez un certain désintérêt pour les chiffres avancés par le SeGEC et vous aviez dit en substance que, s'ils n'avaient rien à cacher, ils n'avaient qu'à fournir leurs informations.

De plus, les résultats d'une troisième analyse budgétaire, partiellement réalisée par McKinsey, diffèrent également des vôtres. Au vu de ces analyses différentes, il me semblerait sage de réétudier la question, réunir les auteurs de ces trois estimations et confronter leur méthode d'analyse afin de comprendre les fondements de leur étude. En outre, je souhaiterais souligner que celui qui gère un budget devrait savoir comment l'argent des autres est dépensé...

M. Fabian Culot (MR). – Monsieur le Ministre, le journaliste qui fait écho à l'avis du Conseil d'État vous qualifie d'«élève peu méritant». D'après lui, le Conseil d'État a estimé, à la lecture de votre avant-projet de décret, que ce dernier

violerait le principe de la liberté d'association et le principe d'égalité en matière de financement. Le texte malmènerait également le principe du bon usage de la langue française, puisque le Conseil d'État qualifie le texte de peu intelligible.

Tout d'abord, je me demande comment cet avis du Conseil d'État s'est retrouvé dans la presse. Vous m'invitez à lire cet avis, mais, contrairement à la presse, je n'y ai pas accès. J'imagine donc que l'ambiance est tellement bonne au sein de la cohabitation gouvernementale que quelqu'un a trouvé malin de communiquer l'avis du Conseil d'État à la presse. De cette manière au moins, j'ai pu prendre connaissance de son contenu.

Par ailleurs, sur le fond, à lire le communiqué envoyé par votre cabinet au journal «*Le Soir*», toutes les difficultés relevées par le Conseil d'État seraient la conséquence de demandes de votre partenaire de cohabitation forcée, le cdH. Confirmez-vous que, si le texte est si mauvais, y compris en termes d'usage de la langue française, la faute est imputable au cdH?

Plus largement, que ferez-vous maintenant? Comment ce texte évoluera-t-il? Vous savez que nous sommes en attente d'une grande réforme de la formation initiale des enseignants.

M. Dimitri Legasse (PS). – Je ne me permettrai pas de porter un jugement sur un document que je n'ai pas lu. Néanmoins, j'ai lu l'article du «*Soir*» et il semblerait qu'il y ait quelques réserves par rapport à l'avant-projet de texte, tant sur la co-organisation et sur la liberté académique que sur la codiplomation et la différence de financement entre les deux dispositifs.

Monsieur le Ministre, j'aurais voulu savoir de quelle manière vous comptez vous saisir de l'avis du Conseil d'État et dans quels délais nous serons donc amenés à en discuter au Parlement. Je passe sous silence la problématique liée au français parce que, pour ma part, la multiplicité d'acteurs qui sont intervenus durant des mois et qui ont émis des avis très récemment sur le sujet ne doit pas rendre la tâche aisée, pour une réforme qui est nécessaire et importante pour la formation de nos enseignants de l'enseignement obligatoire.

M. Benoit Drèze (cdH). – Un point qui fait consensus est l'attachement à cette réforme et au passage de la formation à quatre ans, peut-être plus tard à cinq ans. C'est une question différente... même si, aujourd'hui, il est possible de faire des études en cinq ans en suivant un master de spécialisation sur base volontaire... il s'agit d'ailleurs d'un des éléments pointés au niveau budgétaire.

Je ne m'étendrai pas sur l'avis du Conseil d'État, M. Culot l'a fait avec le brio juridique que je lui connais. Outre le côté inintelligible évoqué du texte, le fond énoncé dans l'avis du Conseil d'État mérite réflexion. Monsieur le Ministre,

quelles sont les adaptations envisagées? Envisagez-vous notamment de réformer le décret «Paysage»? Le test de français auquel nous sommes attachés nécessite, pour ceux qui y échoueraient, un programme complémentaire de cinq crédits amenant à dépasser les 60 crédits maximaux prévus par le décret «Paysage» au niveau du bloc 1? Comment gèrerez-vous ce problème?

L'aspect budgétaire est une préoccupation fondamentale dans une Communauté française dont nous connaissons l'épure. J'étais étonné de lire ce lundi dans «*Le Soir*» vos propos sur les surplus budgétaires générés chaque année par une différence favorable pour la Communauté française entre l'évolution des recettes et l'évolution des dépenses. Nous sommes redevables à l'accord de la Saint-Polycarpe et à Mme Milquet qui, depuis l'opposition, a apporté son soutien à une réforme fondamentale. Ces surplus budgétaires sont consommés de toutes parts, notamment par le barème 501 auquel non seulement les étudiants peuvent accéder par le master de spécialisation, mais aussi les enseignants déjà en place qui décident de faire une formation complémentaire. Il s'agit là d'une masse budgétaire colossale que vous ne prenez pas directement en compte dans votre plaidoyer pour votre réforme quand vous évoquez le montant de 152 millions d'euros.

Ce n'est évidemment qu'un aspect lié au barème 401, donc au passage de trois ans à quatre ans. Vous dites 152 millions d'euros pour une définition, McKinsey dit 377 millions d'euros pour une autre définition, le SeGEC dit 1 152 000 euros pour une troisième définition. Ma crainte est qu'il s'avère en 2060 que le SeGEC avait raison. Je ne dis pas que vous ou McKinsey avez tort, mais les différents surcoûts s'ajoutent les uns aux autres et ne se soustraient pas.

En toute hypothèse, l'aspect budgétaire est pour nous une préoccupation majeure parce que nous sommes attachés à la Communauté française. Nous ne souhaitons pas que, d'ici quelques années, elle se retrouve à genoux ni devant le fédéral, comme ce fut le cas auparavant, ni devant les Régions. Cet aspect budgétaire sur lequel nous vous interrogeons aujourd'hui est fondamental.

M. Philippe Henry (Ecolo). – Monsieur le Ministre, ce dossier de l'allongement de la formation initiale et de sa révision est attendu depuis très longtemps. Il est discuté dans cette assemblée depuis quatre ou cinq législatures. Nous vivons un moment important, marqué avec à la fois par le projet de révision annoncé par le gouvernement et par le Pacte pour un enseignement d'excellence.

Le Pacte – remise à plat du système d'enseignement – est forcément très imbriqué avec cette question de la formation initiale. Nous ne pouvons pas envisager l'un sans l'autre. Si l'un n'aboutit pas de manière satisfaisante, l'autre perdra une grande partie de sa force.

Il est assez inquiétant, en cette dernière année de législature, d'y voir de moins en moins clair sur le calendrier, le budget et l'accord politique interne au gouvernement. L'entrée en vigueur de la réforme a été reportée à de nombreuses reprises. La question budgétaire fait l'objet de scénarios et de chiffres qui varient selon les modalités de mise en œuvre et d'accompagnement de la réforme. Quant à l'accord politique – qui semble moins intéresser votre collègue pourtant tout autant concerné que vous –, il est clairement au cœur de la discussion de cette réforme.

Avec de telles divergences budgétaires et politiques, des annonces reportées en permanence et un avis du Conseil d'État qui est tout sauf anodin, tant sur la forme que sur le fond, la décision politique ne peut être que difficile. Or, nous sommes dans un calendrier extrêmement serré. Cette situation est non seulement inquiétante, mais également et surtout incompréhensible pour le monde de l'enseignement. Elle s'est compliquée, tant pour les enseignants, les directions et les acteurs impliqués dans le monde de l'enseignement, que pour les jeunes qui veulent envisager des études et sont en proie à l'incertitude.

Nous n'en sommes certes plus à une semaine près, mais sans un aboutissement satisfaisant, ambitieux, constructif et solidaire du Pacte, nous aurons perdu de très nombreuses années et nous aurons toutes les difficultés du monde à mobiliser à nouveau les acteurs de l'enseignement. Au-delà des jeux politiques, des positionnements et des attentes immédiates, nous avons besoin d'un discours du gouvernement sur les modalités d'aboutissement de cette réforme, ses délais, ses options et la façon dont l'ensemble du système éducatif peut en être satisfait.

M. André-Pierre Puget (Jexiste). – Monsieur le Ministre, une réforme de l'enseignement supérieur est effectivement nécessaire et vous êtes chargé de la mettre en place. Aujourd'hui, dès qu'il est question d'enseignement, de Pacte pour un enseignement d'excellence, d'enseignement supérieur, etc., cela part à nouveau dans tous les sens.

Votre annonce d'un budget de 40 millions d'euros n'avait suscité que peu de réactions de la part des députés. Votre cabinet a ensuite évoqué un montant de 300 millions d'euros, puis une étude de Mc Kinsey a parlé de 377 millions et le SeGEC a avancé une augmentation à hauteur de 665 millions... À ce rythme, j'attends avec impatience la sortie de la prochaine étude!

Vous devriez avancer les chiffres exacts ou tout au moins ceux que vous vous engagez à respecter pour cette réforme de l'enseignement. Je suis parfaitement conscient du coût nécessaire de l'opération: l'enseignement sera revalorisé puisque les enseignants passeront de l'échelle 301 à l'échelle 401. D'après moi, il ne s'agit pas d'une

revalorisation, mais d'une valorisation de l'enseignement. Aujourd'hui, je suis conscient de la charge de travail et des responsabilités de plus en plus lourdes de nos enseignants ainsi que de leurs salaires de moins en moins élevés ou non adaptés au niveau de vie actuel.

Je suis donc pour une valorisation du salaire des enseignants, mais pourriez-vous me donner des chiffres exacts? Le SeGEC évoque 2065 comme échéance, mais ces projections me semblent trop lointaines et exagérées. Essayons déjà de projeter des budgets réalistes pour les quelques années à venir.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Monsieur le Président, je voudrais commencer par rendre hommage à feu Pierre Desproges qui est un des humoristes les plus importants et un véritable gardien de la démocratie par sa liberté de parole. Aujourd'hui, cet homme ne s'y retrouverait probablement pas dans notre société de plus en plus réductrice.

Revenons au sujet qui nous occupe. Je commencerai par le coût. Je pourrais dire que c'est le problème de Mme Schyns. En effet, si le coût de l'allongement d'une année dans l'enseignement supérieur grèvera bien mon budget, les barèmes des enseignants dépendront de la ministre de l'Enseignement obligatoire.

Chacun se tourne vers l'horizon 2060. M. Puget souhaite que je sois encore là pour me justifier! (*Sourires*) J'avoue que je suis un peu étonné, je ne souhaite pas être encore là en 2060! Je vois que certains dans les travées partagent mon opinion... (*Rires*) Tout le monde s'inscrit donc sur un schéma à long terme, de plus de quarante ans. Quelles sont les hypothèses de base? Aujourd'hui, des enseignants ayant un baccalauréat bénéficient du barème 301. Les détenteurs d'un master de 300 crédits se situent au niveau du barème 501. Nous allongerons les études d'une année. Quel barème leur sera-t-il octroyé? Dans le système actuel, des enseignants ayant le barème 301 peuvent obtenir le barème 501 après avoir suivi un master complémentaire. Le nouveau régime prévoit que les détenteurs du barème 301 puissent obtenir le barème 501 en suivant un master complémentaire, même si les conditions dans lesquelles ils pourraient le faire n'ont pas encore été fixées. Pour le SeGEC, globalement, tout le monde passera au barème 501 et ceux qui sont soumis aujourd'hui au barème 301 iront chercher le barème 501.

Nous pouvons vraiment dire que cette hypothèse maximaliste est totalement fautive, car erronée sur le plan intellectuel. Il y a également l'hypothèse de McKinsey pour qui, à partir du moment où un certain nombre d'étudiants sortent diplômés en quatre et non cinq ans, le barème 501 ne peut pas être appliqué; ce serait plutôt un ba-

rème intermédiaire entre le 301 et le 501, que nous pourrions appeler le barème 401. Selon le schéma de base du SeGEC, tout le monde bénéficie du barème 501, ce qui coûterait entre 700 et 800 millions d'euros par an. Si nous considérons un barème intermédiaire, le 401 – et c'est un postulat de départ –, il nous faut diviser cette somme par deux. Nous arrivons ainsi au chiffre de McKinsey. Selon nous, ce dernier sous-estime le nombre d'enseignants qui aspirent aujourd'hui au barème 501, mais n'iront pas nécessairement le chercher demain.

Nous pourrions pourtant nous contenter de ce schéma McKinsey et des 300 millions d'euros de coûts supplémentaires qu'il suppose. C'est d'ailleurs les chiffres que j'avais fournis au Parlement dans mes notes. En définitive, tout ceci repose sur ceux qui, au moment de l'entrée en vigueur du décret, devront négocier le nouveau barème. Nous pourrions également dire que nous ne donnerons pas un euro de plus aux enseignants malgré l'année supplémentaire. Nous pourrions encore nous baser sur le nouveau barème intermédiaire 401, entre les 301 et 501. Telles sont les différentes hypothèses de travail sur lesquelles vous vous penchez. Avouez que connaître les chiffres précis à l'horizon 2060 semble compliqué. L'hypothèse de McKinsey n'est, selon moi, pas déraisonnable. Je répète que ce sont d'ailleurs les chiffres que j'avais remis au Conseil des ministres.

Abordons à présent la problématique soulevée par le Conseil d'État. Il a fait un certain nombre de remarques, dont une que nous ne pouvons pas négliger. Il a en effet mis en exergue le fait que nous acceptons les codiplomations, les co-organisations et que nous proposons des régimes différents. D'après lui, nous pouvons choisir l'un des deux régimes, mais il ne comprend pas leur juxtaposition. Sans dire d'ailleurs que l'un ou l'autre est illégitime. Il dit simplement que le fait de juxtaposer deux régimes dont l'un bénéficie d'un avantage financier par la Communauté et l'autre pas n'est pas en l'état justifié. Cela ne signifie pas que je ne trouverai pas une solution adéquate. Il nous appartient de le faire.

Selon moi, les piliers philosophiques ne sont pas le premier moteur de l'organisation de l'enseignement. Il faut éviter les concurrences, notamment dans des zones particulières. Nous avons récemment reçu l'avis du Conseil d'État. Je ne l'ai pas transmis, mais je ne suis pas opposé à ce que vous l'ayez: à partir du moment où la presse en dispose, il serait discourtois que le Parlement ne puisse pas en bénéficier. Nous le transmettrons donc. Et nous allons travailler pour trouver la solution qui ne choisit pas entre les différentes formules, mais permet de faire en sorte de trancher.

Lors du Conseil des ministres de ce matin, nous avons traité des dossiers extrêmement lourds liés à l'amélioration de l'enseignement obliga-

toire. Nous avons progressé sur ces dossiers. Ils ne sont pas encore totalement finalisés, mais, au regard de l'ampleur du travail, nous avons bien travaillé. J'espère que nous pourrions rapidement vous présenter ces avancées. Certains disent que nous avons perdu neuf ans. Mais rappelons que lorsque j'ai pris mes fonctions, nous avons demandé, pour la première fois, une évaluation – réalisée à l'horizon 2014 – et que, depuis lors, nous travaillons enfin sur les textes concrets avec une vraie révolution qui veut faire en sorte qu'il y ait une amélioration conséquente de la formation initiale des maîtres. Ceux qui pensent qu'il n'y a pas d'adéquation entre le résultat – notamment des tests PISA – et la formation des maîtres se trompent. Nous demandons trop à nos enseignants. Ils ont largement été écoutés. J'espère que le gouvernement pourra très rapidement adopter ce texte en dernière lecture afin qu'il soit déposé sur la table du Parlement avant les congés parlementaires.

M. Fabian Culot (MR). – Monsieur le Ministre, j'aurais préféré que vous nous parliez un peu moins de Pierre Desproges et un peu plus de l'avis du Conseil d'État. Je note que vous allez nous le communiquer, c'est sans doute la seule bonne nouvelle. Car ce que vous nous en avez dit aujourd'hui n'est pas suffisant pour en connaître le contenu et les points problématiques. J'aurais donc plutôt tendance à croire ce qui est relaté dans l'article de presse qui nous a été soumis.

Je ne vous ai pas entendu sur les problèmes bien réels de violation du principe de liberté d'association. Vous avez annoncé votre intention de réfléchir aux problèmes du financement et à l'égalité dans ce domaine. Quant à l'usage de la langue française, comme pour le Pacte pour un enseignement d'excellence, nous ne voyons pas venir grand-chose, mais nous espérons que le Parlement pourra disposer d'un texte mieux formulé. En effet, dans les fuites parues dans la presse, la souffrance du Conseil d'État était bien perceptible. J'espère que vous vieillerez à ne pas trop nous faire souffrir, sous peine de nous voir vous faire souffrir à notre tour.

M. Dimitri Legasse (PS). – Je n'ai certes pas le talent oratoire ou théâtral de mon collègue. Je n'en ferai donc pas autant. Cela fait quatre législatures que nous attendions ce texte et le voici enfin. Je tenais à le saluer. Quant à savoir ce qu'il se passera en 2060 et qui sera le ministre compétent, peu m'importe... En tout cas, ce ne sera ni M. Marcourt ni M. Flahaut. J'attends de voir le texte plutôt que de m'épancher sur les commentaires circulant dans la presse. Je suis impatient de pouvoir en débattre sereinement.

M. Benoît Drèze (cdH). – Monsieur le Ministre, merci de nous transmettre l'avis du Conseil d'État. Je ne l'ai pas lu; mes informations proviennent de la presse. Vos propos sur le budget sont relativement corrects. Nous constatons la collégialité qui règne au sein du gouvernement et vos explications n'omettent pas les aspects qui

concernent Mme Schyns. Toutefois, le coût de l'année d'étude supplémentaire est une charge qui vous revient. Le montant de 20 millions d'euros peut sembler peu important, mais il représente la cravate du costume. Lorsque vous dites que le SeGEC y va plein pot, permettez-moi de vous contredire: le SeGEC prend la cravate, la chemise et les chaussures, soit trois éléments essentiels sur les quatre.

À vous écouter, tous les enseignants seront soumis au barème 501. Or, l'hypothèse du SeGEC est tout autre: selon lui, 50 % des enseignants en fonction resteraient au barème 301. Mais peut-être la presse s'est-elle trompée... Par ailleurs, la part des enseignants qui suivent le cursus de master en spécialisation progresse de 15 % par an, depuis 2010. C'est là que se trouve le principal coût budgétaire.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Je ne partage pas votre avis. Si je ne m'abuse, cette augmentation de 15 % s'applique à un taux de 0,18 %. Nous avons de la marge avant d'atteindre les 50 %.

M. Benoît Drèze (cdH). – J'ai expliqué qu'il y avait la chemise, la cravate, le costume et les chaussures. Ici on parle d'un morceau, mais il y a quatre morceaux!

M. Philippe Henry (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse qui reste toutefois incomplète. Vous voulez être rassurant. Il est vrai qu'une évaluation a été entamée durant la législature précédente. Vous avez entièrement raison et ce travail sera très utile. Cependant, tout à l'heure, j'ai insisté sur le moment – la fin de la présente législature –, avec le projet de réforme qui suivra l'évaluation et le Pacte pour un enseignement d'excellence. Il sera nécessaire que tout cela aboutisse. Avouez qu'il y a de quoi ne plus s'y retrouver, ne plus y croire et ne pas du tout être rassuré quant à la concrétisation du projet et au calendrier.

Vous avez voulu être rassurant. J'espère que vous pourrez démontrer, dans les prochaines semaines, que vous aviez raison de l'être. Tout se jouera dans les semaines et mois à venir, en espérant que la concrétisation du projet sera à la fois ambitieuse et satisfaisante pour l'ensemble des acteurs concernés. Il serait vraiment déplorable que cela ne soit pas le cas. La réforme de la formation des enseignants est vraiment très attendue. Elle est nécessaire et compte bon nombre d'objectifs ambitieux, même si je relève quelques critiques importantes. C'est seulement si ce projet aboutit que ces mêmes objectifs pourront se concrétiser.

M. André-Pierre Puget (Jexiste). – J'ai bien compris, Monsieur le Ministre, que vous approuviez les résultats de l'étude McKinsey. Nous ne serons jamais d'accord sur le montant